

LFSS 2026 : une loi de financement qui aggrave les tensions

PROTECTION SOCIALE Publié dimanche 1er février 2026 par [Eric Gautron, Secteur de la Protection sociale collective](#)



Pour 2026, la loi fixe le déficit des régimes obligatoires de base à 19,4 milliards d'euros, contre 23 milliards attendus en 2025.

Ces prévisions, qui sont instrumentalisées par l'exécutif pour asseoir ses économies, résultent toujours d'un problème de financement qui s'aggrave d'année en année faute de décisions courageuses. Car quand ce budget atteint 90 milliards de pertes sèches (on parle bien sûr des exonérations de cotisations patronales,) et que rien n'est fait cette année pour enrayer le phénomène malgré une reconnaissance du problème par l'ensemble des acteurs économiques et politiques, c'est bien de décisions courageuses sur le financement dont manque cette Loi de Financement de la Sécurité sociale.

Les projections jusqu'en 2029 montrent une remontée des déficits vers des niveaux comparables à ceux de 2025, malgré « l'effort » ponctuel de 2026. La branche maladie demeure lourdement déficitaire, à des niveaux proches de ceux atteints après la crise de 2009. Or cette tendance alimente et instrumentalise les inquiétudes sur la soutenabilité de notre système de protection sociale.

En plus d'économies à réaliser, l'amélioration du solde de 2026 repose sur 6,6 milliards d'euros de recettes nouvelles affectées à la Sécurité sociale. Ainsi la loi de financement prévoit notamment une taxation de 2,05 % des complémentaires pour 1 milliard d'euros. Une taxe en réalité qui pèsera in fine sur les assurés sociaux.

Dans le même temps, la part du budget de l'État dans le financement se renforce via la compensation des exonérations de cotisations patronales que nous dénonçons. Au final c'est une double peine pour des assurés qui doivent par leurs impôts rembourser la dette patronale des exonérations.

FO dénonce une logique d'austérité et de transfert de charges. Pour Force ouvrière, cette architecture financière s'inscrit dans une politique d'austérité qui dégrade l'accès aux droits sociaux, loin d'une approche résolument sociale, solidaire et protectrice que FO ne cesse de revendiquer. FO fustige une trajectoire qui fait peser un risque structurel sur la pérennité de la Sécurité sociale, entre baisse des dépenses, recettes incertaines et priorité donnée à l'équilibre comptable. FO critique particulièrement la multiplication des exonérations de cotisations sociales qui conduisent à une fragilisation chronique des recettes du système.

Au-delà des chiffres, FO alerte sur une remise en cause progressive de l'universalisme et de la solidarité au cœur de la Sécurité sociale. FO déplore des mesures budgétaires mettant en péril l'accès aux droits sociaux, réclame le renforcement des remboursements par la Sécurité sociale, la suppression des franchises médicales et un mode de financement plus solidaire et dynamique.

Enfin, à l'heure où nos camarades dans les hôpitaux dénoncent et alertent sur une situation de plus en plus préoccupante, non seulement sur leurs conditions de travail mais aussi sur la santé et la sécurité des patients accueillis, un ONDAM fixé à 3 % est clairement impossible à tenir sans nous précipiter vers une catastrophe sanitaire.

ERIC GAUTRON

Secrétaire confédéral au Secteur de la Protection Sociale Collective

SECTEUR DE LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Le secteur de la Protection sociale collective prend en charge les sujets relevant de la Sécurité sociale et de ses branches, des politiques de prévention et de sécurité-santé au travail, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

[#Austérité](#) [#Cotisations sociales](#) [#LFSS](#) [#Ondam](#) [#Protection sociale](#) [#Sécurité sociale](#)

Partager cet article :      

Sur le même sujet
